

SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES – CGT

Montreuil, le 27/07/2017

Monsieur le Ministre de la transition écologique et solidaire

La Secrétaire Générale du SNAD CGT

à

Monsieur le Ministre,

Objet : Missions douanières de protection des espèces et de l'environnement

Monsieur le Ministre,

Votre récente nomination a suscité de grands espoirs pour tous ceux qui considèrent que la situation écologique de la planète, largement dégradée, est un enjeu majeur.

Nous gardons en mémoire quelques lignes de votre livre « Plus haut que mes rêves », où vous évoquiez votre expérience ancienne, votre sensibilité, vos convictions et le travail énorme qui vous attendait en tant qu'envoyé spécial du Président de la République pour la protection de la planète. Vos nouvelles fonctions alourdissent encore ce travail et font peser sur vous une responsabilité toute particulière.

Sachez, en tout cas, qu'au Syndicat National des Agents des Douanes votre sensibilité aux questions environnementales, à la préservation de la Biodiversité ainsi qu'à la protection des espèces de faune et de flore menacées est largement partagée. Celle-ci s'est récemment manifestée par votre venue médiatisée à Roissy dans le cadre d'une saisie exceptionnelle par les services douaniers d'une demie tonne d'écailles de carapaces de tortues protégées.

Le SNAD CGT, s'il se félicite de cette saisie, considère cependant que les moyens alloués à la lutte contre ce type de trafic sont notoirement insuffisants. À l'évidence, la mission environnementale confiée à l'Administration des Douanes et Droits Indirects est très loin d'être une priorité.

Nous le déplorons d'autant plus qu'à l'heure de la mondialisation, les différents trafics qui génèrent les revenus illicites des multiples mafias, organisations criminelles et parfois terroristes sont largement imbriqués. Lutter contre ceux-ci, c'est donc combattre également le terrorisme, cette mission étant, quant à elle, prioritaire.

C'est bien pour cela, dans un souci d'efficacité, que nous réclamons la mise en place de certaines mesures qui seraient très certainement de nature à rendre plus efficient le rôle de la douane en matière de protection de l'environnement et des espèces menacées (ainsi que du bien être animal), sans forcément, mettre en péril le budget de l'État :

- la création d'une cellule dédiée à la CITES à Roissy composée de trois douaniers ;
- la création d'un centre d'accueil pour les saisies d'animaux vivants ;
- la création d'un ou deux postes de référents, entièrement dévolus à cette mission, dont notamment le ciblage local sur les trafics faune/flore, dans les directions particulièrement exposées : Guyane, Roissy, Orly, Marseille, Léman, Dunkerque, Le Havre.

Nous pensons également que la coopération entre les administrations devrait être renforcée en instituant des réunions périodiques ouvertes aux associations qui œuvrent dans ce domaine.

Pour toutes ces raisons, nous souhaiterions vous rencontrer et proposer des améliorations et une charte des bonnes pratiques de nature à servir l'intérêt général.

Nous joignons à notre courrier, un exemplaire des États Généraux de la Douane, dont l'un des chapitres traitait de la Douane et l'environnement, grâce à l'analyse de membres de la société civile et de représentants des personnels douaniers spécialisés dans ce domaine. Nous nous permettons également de vous joindre un exemplaire de la brochure « Les finances au cœur des enjeux environnementaux » élaborée par la fédération des Finances CGT à l'occasion de la COP21 à Paris.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.

La Secrétaire Générale du SNAD CGT
Manuela DONÀ